

provinciales de la Couronne représentent 83 % des terres forestières productives du Canada, les terres fédérales, 10 %, et les terres privées, 7 %. Les terres privées sont formées de petits lots boisés privés et de zones industrielles en propriété libre un peu plus grandes. Elles demeurent une importante ressource pour la production de bois d'œuvre et offrent des possibilités quant aux loisirs et à l'habitation.

Les estimations du volume de bois figurant au tableau 8.1 font l'objet d'une révision chaque fois que l'on obtient des inventaires plus précis et plus complets. La méthode de compilation est plus uniforme qu'auparavant pour l'ensemble du pays, et les chiffres sont tirés d'inventaires provinciaux plus récents. Les estimations de volume de 1981 ne comprenaient que la superficie inventoriée, alors que les estimations du volume de bois sont basées sur la superficie boisée productive. Les estimations étaient donc basses, l'inventaire ayant omis 20 % des terres forestières, superficie contenant pourtant des stocks commerciaux accessibles de bois d'œuvre.

8.1.2 Déboisement

L'utilisation moyenne annuelle de la forêt par l'abattage apparaît au tableau 8.2. Les terres forestières inventoriées et non réservées situées au sud du 60^e parallèle constituent les principales sources actuelles de la production de bois au Canada. Ces terres d'une superficie d'environ 194 millions d'hectares représentent 75 % des terres forestières productives du Canada. Selon les estimations, le volume de récolte forestière permis atteint environ 225 millions de m³. De 1980 à 1984, le volume annuel moyen de bois récolté a été de 150 millions de m³. Outre l'abattage, le feu (tableau 8.3) et les insectes (tableau 8.4) contribuent à dépeupler les forêts. Selon les estimations, ces pertes atteignent en moyenne de 150 à 200 millions de m³ par année. Le déboisement total annuel est donc d'environ 300 à 350 millions de m³. Bien que cela corresponde à la moyenne annuelle estimative de croissance forestière, on commence à éprouver des pénuries dans certaines régions. Et on prévoit un accroissement constant à long terme de la demande de produits forestiers.

Afin de satisfaire à la demande croissante des marchés de produits forestiers, la croissance forestière, particulièrement dans les régions accessibles, devra évoluer au même rythme. En 1980, le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement a adopté un objectif d'approvisionnement de 210 millions de m³ d'ici l'an 2000, ce qui représente une augmentation d'environ 40 % par rapport à la récolte annuelle moyenne enregistrée de 1978 à 1983. Cette augmentation sera

rendue possible grâce à un programme national concerté de régénération et d'administration des forêts, lequel atteint \$1.1 milliard et s'appuie sur des ententes de développement des ressources forestières entre les provinces et le gouvernement fédéral. En vertu de ces ententes, la plantation de semis augmentera considérablement et les régions soumises à la sylviculture seront accrues drastiquement.

8.1.3 Administration des forêts, protection et régénération

Les provinces possèdent 90 % des terres forestières situées au sud du 60^e parallèle. Le reste est réservé à des usages précis tels que les parcs nationaux et les propriétés privées. La Loi constitutionnelle de 1867 stipule que les provinces ont des pouvoirs directs sur l'administration de leurs terres publiques et du bois d'œuvre et du bois qui s'y trouvent. De son côté, le gouvernement fédéral possède ou administre environ 85 millions d'hectares, mais la majorité de ces terres se trouvent au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et sont en grande partie impropres à la production de bois commercial. Les terres fédérales dans les provinces ne représentent qu'environ 5.2 millions d'hectares, occupés surtout par des parcs nationaux, des réserves militaires et des réserves indiennes, lesquelles occupent environ 2.6 millions d'hectares. Le gouvernement fédéral possède une compétence quasi exclusive ou partagée avec les provinces relativement à un grand nombre de politiques et d'activités liées aux ressources du Canada: gestion financière, développement régional, commerce et régime tarifaire, transports et environnement. Au moins six ministères fédéraux s'intéressent directement aux forêts.

Fédéral. Dans le domaine forestier, le principal organisme fédéral est le Service canadien des forêts (SCF) d'Agriculture Canada. Le SCF promeut, au niveau national, le développement, la coordination et la mise en œuvre des politiques et des programmes fédéraux ayant pour but d'accroître à long terme les avantages économiques, sociaux et environnementaux que peuvent tirer les Canadiens du secteur forestier.

Le SCF conduit des projets de recherche et de développement forestiers et encourage le transfert de technologie aux provinces et à l'industrie par l'entremise de la recherche. Le SCF est appelé à relever de nombreux défis: élaboration de méthodes rentables de gestion et de protection des forêts; mise au point de méthodes chimiques et biologiques de lutte contre les insectes et de techniques d'application de pesticide; étude des conséquences de l'exploitation forestière sur l'environnement et de la génétique des arbres; étude